



LA MAISON
DE LA BIO



SYNABIO



FOREBio
FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES 100% BIO

NOS PROPOSITIONS

Placer la bio au centre de la Stratégie Nationale pour l’Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)

La loi Climat et Résilience a chargé le gouvernement de publier une Stratégie nationale pour l’alimentation, la nutrition et le climat au 1er juillet 2023. L’ambition de cette stratégie est d’intégrer simultanément les enjeux environnementaux, sanitaires et économiques afin d’assurer une alimentation de qualité accessible à tous, tout en réduisant l’empreinte écologique de notre modèle agricole et alimentaire.

Alors que la SNANC sera mise en consultation à partir du mois de mars 2025, **nous, acteurs de l’alimentation biologique, rappelons l’importance d’accorder des moyens à la hauteur des ambitions annoncées pour faire de cette stratégie un réel levier de transformation.**

Nos propositions à destination des pouvoirs publics

Construire une gouvernance partagée de la politique alimentaire française

Les politiques alimentaires actuelles sont empreintes d'une approche très agricole plaçant le ministère de l'agriculture en chef de file. Or, cette approche ne permet pas de rendre compte du caractère multidimensionnel de l'alimentation (ses répercussions sur la santé et l'environnement, ses racines sociales et culturelles) et n'apporte pas la nécessaire vision holistique d'un système alimentaire durable.

Les objectifs nationaux portant sur la transition de nos systèmes agricoles doivent s'accompagner d'objectifs ambitieux de consommation permettant de créer les conditions d'une demande pérenne.

La gouvernance est donc un chantier prioritaire de la politique de l'alimentation. La SNANC doit être le lieu d'intégration des politiques de santé, d'environnement, d'éducation et de solidarité, se traduisant par un pilotage interministériel cohérent de ces politiques publiques et par un suivi opérationnel de la réalisation des objectifs annoncés.

- ***Proposition n°1 - Définir, dans la SNANC, des objectifs chiffrés et ambitieux d'évolution de la production et de la consommation de produits biologiques, en commençant par 12% de produits bio en valeur sur l'ensemble des circuits de consommation à horizon 2030.***
- ***Proposition n°2 - Faire primer la SNANC en tant que plan chapeau sur les autres programmes en lien avec l'alimentation (PNNS, PNA, PNSE...) et instaurer un pilotage interministériel de ces politiques publiques. Installer un comité de pilotage chargé du suivi des plans et des déclinaisons opérationnelles de la SNANC et de la réalisation des objectifs annoncés. Allouer des moyens humains et financiers suffisants pour atteindre ces objectifs et établir des indicateurs d'évaluation et de suivi transparents.***
- ***Proposition n°3 - Inscrire dans la SNANC le principe d'une Stratégie Nationale pour l'agriculture et la consommation biologiques réellement co-pilotée par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de la Transition Écologique, de l'Éducation et la solidarité. Cette stratégie remplacera l'actuel Plan Ambition bio, coordonné par le MASA et qui n'a ni l'ambition, ni les moyens suffisants pour atteindre les objectifs de développement de la Bio rappelés dans la LOA.***

Sortir du postulat du consomm'acteur et faciliter l'accès à l'alimentation biologique

Les politiques publiques de l'alimentation reposent actuellement sur une approche centrée sur la responsabilité individuelle du consommateur, se traduisant principalement par des mesures incitatives et éducatives. Ces mesures sont importantes, mais ne sont pas suffisantes pour engager une transition alimentaire à la hauteur des enjeux.

Le postulat selon lequel le consommateur responsable deviendrait acteur, voire moteur, de la transition alimentaire sous l'influence d'actions incitatives et informationnelles doit être remis en question. Selon l'IDDRI, « *La littérature scientifique s'accorde sur le fait qu'une action publique limitée à l'information et à l'éducation a un effet limité voire nul sur les comportements alimentaires et que cette approche ne permet pas des changements sur le long terme* ».

Dans les faits, nous constatons que la consommation de produits biologiques reste un marché de niche (5,6% des achats alimentaires) soumis aux aléas de l'inflation et qui ne permet pas à ce jour de répondre aux objectifs de développement de l'agriculture biologique français et européens.

De plus, faire reposer le poids de la transition sur l'individu crée un système alimentaire à deux vitesses, marqué par des inégalités entre ceux qui ont les moyens de changer leurs habitudes alimentaires et ceux qui ne le peuvent pas.

Par conséquent, nous considérons que **le gouvernement doit agir de manière plus contraignante sur la disponibilité et l'accessibilité de cette offre.**

- *Proposition n° 4 : **Inciter et former les acteurs de la restauration collective** pour atteindre, dans les plus brefs délais, l'objectif de 20% de bio fixé par EGALIM et s'assurer de l'élargissement de cet objectif à l'ensemble de la restauration commerciale.*
- *Proposition n° 5 : **Imposer aux acteurs de la grande distribution généraliste une déclaration annuelle de leur pourcentage du chiffre d'affaires et des volumes réalisés sur les produits alimentaires durables, dont ceux issus de l'agriculture biologique.***
- *Proposition n° 6 : **Fixer un objectif de 10% de chiffre d'affaires réalisé sur les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique** aux acteurs de la grande distribution généraliste, en veillant à respecter un ratio équilibré entre les marques distributeurs (MDD) et marques nationales, similaire à celui existant pour le conventionnel.*
- *Proposition n° 7 : **Améliorer les données produites par l'Observatoire de la formation des prix et des marges** au sein de la chaîne de commercialisation, en comparaison avec le conventionnel – au-delà des produits laitiers et des fruits et légumes.*
- *Proposition n° 8 : **Renforcer les mesures de soutien au pouvoir d'achat** pour faciliter l'accès aux produits bio (ex: chèques verts, bonification des tickets-restaurants, ordonnance verte) et soutenir le développement de nouveaux modèles d'aide alimentaire démocratique (ex: sécurité sociale de l'alimentation).*

S'appuyer sur les labels publics vertueux, dont l'AB, pour construire les normes alimentaires de demain

Parmi les différents avis rendus dans le cadre de la SNANC, plusieurs propositions encouragent l'encadrement renforcé de la qualité de l'offre alimentaire. Cet encadrement pourrait s'appuyer sur des outils d'évaluation tels que le nutri-score et le futur affichage environnemental.

En tant qu'acteurs engagés de la transition alimentaire, nous sommes favorables à une amélioration globale de la qualité de l'offre alimentaire. Néanmoins, **nous souhaitons que le secteur biologique soit associé à la conception des outils d'évaluation nutritionnelle et environnementale afin de s'assurer qu'ils permettent de rendre compte et de valoriser les engagements de l'agriculture et de l'élevage biologiques.**

Le développement des approches de "scoring" ne doit pas entrer en contradiction avec les labels publics de qualité mais au contraire valoriser les pratiques les plus vertueuses.

Dans le cas de l'affichage environnemental, la méthodologie de l'ACV pénalise les produits issus de l'agriculture biologique, notamment sur la biodiversité. Le travail de correction méthodologique en cours via Ecobalyse doit permettre de surmonter ces biais.

Dans le cas du nutri-score, la méthodologie proposée à ce jour, ne permet pas de rendre compte des engagements des transformateurs bio en termes d'ultra-transformation. Alors que les études scientifiques pointent de plus en plus l'impact de la surtransformation sur la santé humaine, le nutri-score ne doit pas se limiter à l'évaluation de la valeur nutritionnelle des produits.

Les méthodes de scoring représentent une nouvelle approche pour essayer d'orienter les consommateurs dans leurs choix alimentaires néanmoins leur pouvoir transformationnel sur l'industrie agro-alimentaire semble relativement limité, du fait d'un risque accru de contournement. Dans un objectif de transformation du système, il est indispensable que les politiques publiques continuent de soutenir des communautés d'acteurs qui partagent un référentiel commun public et continuent de faire progresser les normes.

- ***Proposition n°9 : Mettre en place et rendre obligatoire un étiquetage environnemental des produits alimentaires permettant de valoriser les bénéfices de l'agriculture biologique, dont l'élevage.***
- ***Proposition n°10: S'assurer que l'évolution du nutriscore permette de rendre compte du degré de naturalité des produits au-delà de la dimension nutritionnelle et de valoriser les bénéfices de l'agriculture biologique.***

Renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation biologique et à l'équilibre alimentaire

Bien qu'insuffisantes à elles seules, les mesures incitatives et éducatives sont indispensables pour accompagner les consommateurs dans la transition à long-terme de leurs régimes alimentaires.

Selon un rapport du Sénat publié en 2022, le consommateur n'utilise en moyenne que 75 secondes pour raisonner son acte d'achat alimentaire. Un laps de temps qui semble très limité pour faire le tri entre le prix, les labels et plusieurs notes de nutri-score ou d'affichage environnemental. De plus, cette approche par le produit ne permet pas d'accompagner le consommateur vers un équilibre global de son alimentation tant d'un point de vue nutritionnel que environnemental.

La multiplication des informations produits doit donc s'accompagner d'un renforcement de l'information et de l'éducation à l'alimentation durable, dans laquelle l'agriculture biologique occupe une place centrale.

- ***Proposition n°11: Veiller au renforcement des moyens alloués aux campagnes de communication grand public sur la bio notamment via la sécurisation et l'augmentation du budget commun de l'Agence Bio.***
- ***Proposition n°12: Renforcer la place de l'agriculture et l'alimentation biologiques, dans les cursus scolaires et la formation des professionnels de santé, de restauration et du secteur agricole.***
- ***Proposition n°13: Fournir les outils et les moyens économiques aux établissements scolaires pour transmettre les repères du PNNS et sensibiliser à l'alimentation biologique.***